



**DIRECTION EXECUTIVE**

**Fondation NATURAMA**

Espace Naturama,  
secteur 30.  
01 BP 6133  
Ouagadougou 01  
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 37 32 62  
(226) 50 37 32 40  
Fax: (226) 50 37 28 86

[naturama@fasonet.bf](mailto:naturama@fasonet.bf)  
[www.naturama.org](http://www.naturama.org)



**CONCESSION DU PARC NATIONAL DE PO DIT PARC  
NATIONAL KABORE TAMBI A LA FONDATION NATURAMA  
1997-2007**



**RAPPORT BILAN**

*Avril 2008*



## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- ACDI :** Agence Canadienne de Développement International
- FCCD :** Fonds Canadien de soutien à la Convention de Lutte contre la Désertification
- FEM :** Fonds pour l'Environnement Mondial
- HIMO :** Haute Intensité de Main d'œuvre
- IREM/LCD :** Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification
- NC-IUCN :** Comité Néerlandais de L'IUCN
- PACS :** Programme d'Appui aux communications Sociales
- PAGEN :** Projet de Partenariat pour la Gestion des Ecosystèmes Naturels
- PNKT :** Parc National Kaboré Tambi
- PPLS :** Projet Population et Lutte Contre le SIDA
- PRONAGEN :** Programme National pour la Gestion des Ecosystèmes Naturels
- PRSCS :** Programme de Renforcement de la Société Civile au Sahel
- RNSCC:** Régional Network on Synergy between Convention on Désertification and Convention on biological Diversity
- SANDEC:** SANitation in DEvelopment Countries
- WWF/USA:** World Wildlife Funds/USA



## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>I. LE CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE NATURAMA DANS LA ZONE DU PNKT</b> .....	<b>5</b>
<b>II. LE BILAN DES DIX ANS DE CONCESSION</b> .....	<b>7</b>
2.1. LES RESULTATS TECHNIQUES.....	7
2.1.1. <i>Le renforcement des capacités</i> .....	7
2.1.2. <i>Gestion de l'écosystème</i> .....	11
2.1.3. <i>La lutte contre la pauvreté</i> .....	12
2.1.4. <i>Gestion du partenariat</i> .....	15
2.2. LES RESULTATS CONTRACTUELS.....	19
<b>III. LES RESULTATS DE LA GESTION DE LA CONCESSION</b> .....	<b>24</b>
3.1. LA PRISE EN COMPTE DU PARC DANS LES PROGRAMMES DE CONSERVATION.....	24
3.2. L'OBTENTION DU STATUT DE ZICO POUR LE PARC .....	24
3.3. LA DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS .....	24
3.4. L'INSTAURATION D'UN FORUM DU PARC .....	24
<b>IV. DIFFICULTES RENCONTREES</b> .....	<b>25</b>
4.1. LE SYSTEME DE CONCESSION .....	25
4.2. LA QUESTION DE LA SURVEILLANCE .....	25
4.3. LES DIFFICULTES DE GESTION DE L'ESPACE .....	25
4.4. LA CONFIGURATION DU PARC ET LE NOMBRE ELEVE DE VILLAGES RIVERAINS.....	25
<b>V. LES PERSPECTIVES DE NATURAMA DANS LA ZONE DU PNKT</b> .....	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>29</b>



## INTRODUCTION

*Dans sa contribution à la conservation des ressources naturelles et au développement des communautés locales, la Fondation NATURAMA a initié à partir de 1993 un processus d'appui à la gestion du Parc National de Po dit Parc National Kaboré Tambi.*

*Après quatre années d'intervention (1993-1997), et à la faveur de la nouvelle politique en matière de gestion de la faune qui implique l'Etat, le secteur privé et les communautés riveraines, NATURAMA a été, par décision n°97-025/MEE/SG/DGEF/DFC du 16 septembre 1997, agréé en qualité de concessionnaire dudit parc pour une durée de dix (10) ans.*

*Au terme de ces dix années de concession, le besoin d'une capitalisation s'imposait. C'est dans ce contexte que le présent rapport a été produit avec pour objectif de faire le bilan de cette période de concession en terme de résultats obtenus d'une part et d'autre part en terme d'analyse du niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux dispositions du cahier des charges.*

*Au delà de ce bilan, le rapport jette les perspectives de NATURAMA sur la poursuite de ses interventions dans la zone du parc. Le rapport est structuré autour des points suivants :*

- ✓ *Le contexte de l'intervention de NATURAMA dans la zone du parc ;*
- ✓ *Le bilan des dix ans de concession ;*
- ✓ *Les résultats de la concession;*
- ✓ *Les difficultés rencontrées ;*
- ✓ *Les perspectives de NATURAMA dans la zone du PNKT.*

*Au terme de ces dix (10) ans de concession du parc, NATURAMA voudrais exprimer ses vives reconnaissances aux :*

- *Autorités du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie d'une part pour la confiance qu'elles lui ont accordé en concédant pour la première fois un parc national à une organisation de la société civile et d'autre part pour les assistances multiformes qui lui ont permis d'obtenir un certain nombre de résultats ;*
- *Aux services administratifs et techniques déconcentrés des quatre provinces riveraines du parc pour leur appui accompagnement tout au long des dix (10) ans de la concession ;*
- *Aux communautés riveraines et leurs organisations pour leur disponibilité et leur contribution à l'atteinte des objectifs ;*
- *A la communauté des partenaires techniques et financiers pour leur compréhension et leur contribution à la mobilisation des ressources financières, matérielles dont le rythme et le volume ont été d'une importance capitale dans l'atteinte des objectifs ;*

*Au nom d'une préservation et d'une utilisation durable des ressources naturelles de la zone du PNKT, NATURAMA réaffirme sa disponibilité et son engagement à poursuivre sa contribution à la gestion durable du parc.*

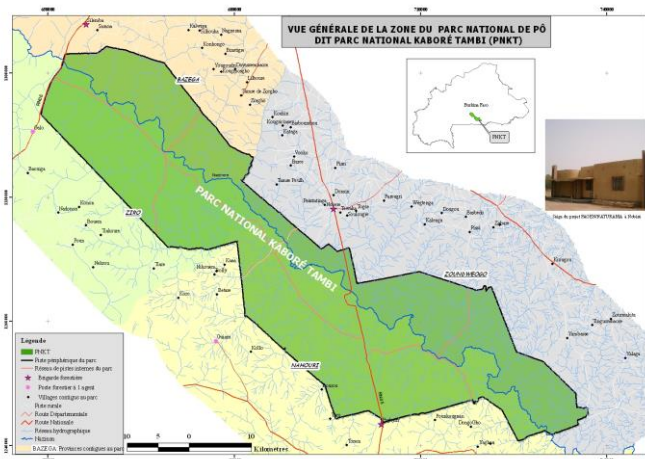




## I. LE CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE NATURAMA DANS LA ZONE DU PNKT

Le Parc National de Pô, également connu sous le nom de Parc National Kaboré Tambi (PNKT), se situe entre 630 000 m et 720 000 m de longitude W, et entre 1 250 000 m et 1 310 000 m de latitude N.

Le parc a été créé par ordonnance n° 70/020 du 02 Septembre 1976, sous l'appellation de "Parc National de Pô. Il est le résultat de la fusion de deux forêts domaniales classées préexistantes séparées par un couloir de 15 kilomètres de large environ. Il s'agit des forêts classées de :



- Pô, d'une superficie de 43 500 ha, classée par arrêté N° 8828 SE du 4 décembre 1953 portant classement de la forêt de Pô;
- La volta rouge, d'une superficie de 85 437 ha, classée par arrêté N° 538 SE du 2 janvier 1954.

En septembre 1986, lors d'une cérémonie commémorative de l'assassinat de Kaboré Tambi, agent des eaux et forêts ayant perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions en 1981, il a été décidé de rebaptiser le Parc National de Pô en « Parc National Kaboré Tambi » (PNKT). Mais aucun texte n'a été pris pour concrétiser cela à ce jour.

Le parc dispose d'énormes potentialités au niveau écologique dont :

Une importante diversité floristique caractérise la zone du PNKT. Plus de 100 espèces réparties dans 28 familles ont été recensées lors des travaux de caractérisation de la végétation réalisés sur la base de données recueillies avec des images Landsat TM 195-52 et 194-52 d'octobre 2002.

Les espèces comme *Mimosa pigra*, *Cola laurifolia*, *Daniellia oliveri*, *Mitragyna inermis*, *Isobertinia doka* sont caractérisées de très rares et très faiblement réparties. En effet, il s'agit des espèces localisées qui s'épanouissent sur des stations particulières. Pour exemple, dans le parc, *Cola laurifolia* est une espèce très abondante et très bien répartie le long du Nazinon ; *Mitragyna inermis* l'est également dans les zones inondables ; *Daniellia oliveri* au niveau des berges...

Quant aux différentes familles, l'analyse montre que la famille des Combretacées est la plus représentée dans le parc avec un taux de 14,85% suivi des Mimosacées (12,87%) et des Césalpiniacées (11,88%).

Au niveau des mammifères, on note que jusqu'en 1983, le parc a été un refuge sûr pour une importante faune de mammifères sauvages. Il était réputé pour ses nombreuses populations d'éléphants (plus de 50 individus en 1975) qui attiraient de nombreux touristes. De nos jours, le parc est reconnu abriter 32 espèces de grands mammifères sauvages sur les 62 que compte l'Afrique de l'Ouest

Au niveau de l'avifaune, la collecte des informations fait ressortir 251 espèces incluant 42 familles au PNKT. Quelques espèces devenant rares au Burkina Faso peuvent y être observées. On peut citer le serpentaire, le marabout, le tantale ibis, la cigogne noire (espèce migratrice).



Au niveau des reptiles, les espèces de reptiles les plus visibles au PNKT sont le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et le varan du Nil (*Varanus niloticus*) qui fréquentent les milieux humides. Dans la savane se trouve le varan de la savane (*Varanus exanthematicus*), le caméléon du Sénégal (*Chamaeleo senegalensis*), le gecko « à deux têtes » (*Hemitheconyx caudicinctus*), la tortue terrestre végétarienne de Bell (*Kinixys belliana*) et les petites tortues Peliosus de savane (*Peliosus subniger* et *P. adansoni*), Palustres, carnassières, novices, qui sortent de leurs terriers pour fréquenter les flaques d'eau qui se développent sur les pistes pendant la saison humide.

Aussi, quelques espèces communes de serpents peuvent être observées surtout près des collines tel que le python des rochers (*Python sebae*) pouvant atteindre 4 à 5 m au PNKT, le python royal (*Python reguis*), la grande vipère Bitis (*Bitis arietans*), les petites vipères Echis (*Echis ocellatus*) et causus (*Causus maculatus*), la vipère fouisseur (*Atractaspis microlepidota*) qui s'enfuit dans la litière à la base des arbres et plusieurs espèces de Naja cracheur (notamment *Naja nigricollis* et *Naja melanoleuca*).

Malgré cette diversité biologique importante, le parc national de Pô dit Kaboré Tambi est resté pendant longtemps sous la persistance de plusieurs contraintes à savoir : le braconnage, l'envahissement du parc par le bétail domestique, la dégradation de l'habitat de la faune par les feux sauvages, la dégradation de l'habitat de la faune à travers la collecte de matériaux de construction (sable, graviers, chaume...), la coupe de bois pour les travaux de construction, la coupe de bois pour la carbonisation et comme bois de feu, les pollutions à effet immédiat sur l'homme et les animaux ou pollutions fugaces, les pollutions à effet tardif sur l'écosystème ou pollutions chroniques.

Face à cette situation de dégradation continue du parc, et sur la base de son statut d'organisation de la société civile expérimentée dans le domaine de la conservation des ressources naturelles et de la gestion du partenariat, NATURAMA s'est sentie interpellée. De ce fait, elle devait entreprendre quelques initiatives pour soutenir les efforts de l'Etat dans la mise en œuvre des différentes Conventions relatives à la gestion des ressources naturelles. En outre, cet engagement contribuait à la réalisation de sa mission qu'est de « **promouvoir les idéaux de conservation et de développement au sein de la société burkinabé en vue d'amélioration des conditions de vie des populations rurales** ».

Cet engagement en faveur de la gestion durable du parc a été conforté par la politique nationale notamment par le décret 96-060/PRES/PM/MEE/MTT du 11 mars 1996, portant institution de la concession de gestion de la faune et attribution des titres de concessionnaires et de guides.

C'est au terme de ce décret que le Parc National de Pô dit Kaboré Tambi a été concédé à la Fondation NATURAMA dans un premier temps par décision de concession n°97-025/MEE/SG/DGEF/DFC du 16 septembre 1997 de la zone Est du parc d'une superficie de 85 440 hectares pour une durée de dix (10) ans et par la suite par décision de concession n°2001-1049/MEE/SG/DGEF/DFC portant agrément de NATURAMA en qualité de concessionnaire du parc national de Po dit Parc National Kaboré Tambi dans son intégralité.



## II. LE BILAN DES DIX ANS DE CONCESSION

### 2.1. Les résultats techniques

#### 2.1.1. Le renforcement des capacités

Au cours des dix (10) ans de concession, NATURAMA a fortement contribué au renforcement des capacités des communautés riveraines et des partenaires. Ce processus de renforcement des capacités s'est matérialisé à plusieurs niveaux.

##### 2.1.1.1. Le renforcement institutionnel

Les dix (10) années de concession ont été marquées par l'appui à l'organisation communautaire a permis de promouvoir la création d'organisation de base. A titre d'illustration, l'appui au développement institutionnel a permis de faire émerger les associations Wéog La Viim (Zoundwéogo) et Ga Mo Wigna (Nahouri) qui de nos jours mobilisent aussi des partenaires techniques et financiers ainsi que les communautés en faveur de la conservation du parc. A cela s'ajoute la mise en place des Comités Provinciaux d'Appui à la Gestion du parc (CPAG/PNKT) dans les quatre (4) provinces riveraines du parc qui participent à l'animation et l'appui aux activités de conservation du parc à l'échelle des quatre provinces.

##### 2.1.1.2. Les formations

Durant cette période de concession, les formations se sont orientées aussi bien aux communautés riveraines qu'aux partenaires. Ainsi :

Au niveau des communautés : Plusieurs activités de formations ont été réalisées. Elles se sont reposées sur :

- Les formations d'adaptation aux postes de responsabilités (formation en gestion de la vie associative, gestion financière, gestion des conflits, montage et suivi évaluation des projets, plaidoyer, etc.) et ;
- Les formations d'adaptation aux activités de conservation et de développement (suivi écologique, inventaires de la faune, ornithologie, réalisations de fosses fumières, Régénération naturelle assistée, reboisement, conservation du fourrage naturel, apiculture, etc.).

Au niveau des partenaires : En tant que concessionnaire du parc, NATURAMA a contribué au renforcement des capacités du personnel de l'administration. Les thématiques se sont focalisées sur le montage et le suivi évaluation des projets, le suivi écologique, le plaidoyer. A cela il faut ajouter l'encadrement des stagiaires de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et de l'Université de Ouagadougou au cours de leurs formations pratiques sur le terrain. Le tableau suivant fait la synthèse des élèves stagiaires reçus et leurs domaines de recherche.

N°	Thème de recherche	Auteurs	Année
1	La gestion des conflits liés aux ressources naturelles autour des aires protégées : cas du Parc National Kaboré Tambi (PNKT)	Kam Innocent, Elève Assistant des Eaux et Forêts, inscrit sur titre	2003
2	Problématique du Pacage illégal dans le PNKT	BAKOUAN Valentin. Elève Assistant des Eaux et Forêts	2004
3	La stratégie Lutte Anti Braconnage (LAB)	SAWADOGO Moussa &	2004



		AKEBOU Tioumbatiola. Elèves Préposés des Eaux et Forêts	
4	Etudes de base en vue de l'élaboration du plan d'aménagement et de Gestion su Parc National de Pô dit Parc National Kaboré Tambi (PNKT) et sa périphérie	BEGE (Bureau d'Etudes des Géosciences et de l'Environnement)	2005
5	Possibilités de valorisation des herbacées pérennes du PNKT : cas des Andropogoneae	BINGO N. Bernard. Elève Contrôleur des Eaux et Forêts	2005
6	Analyse des contraintes et potentialités de la faune au Parc National Kaboré Tambi: cas de l'hippotrague « <i>Hippotragus equinus</i> ».	COMPAORE Prosper. Elève inspecteur des Eaux et Forêts	2005
7	La pêche dans le PNKT, potentialités et contraintes	TOUGMA Soumaïla. Elève Contrôleur des Eaux et Forêts	2006
8	Valorisation des produits forestiers non ligneux : cas du <i>Saba senegalensis</i>	BADO Nébili. Elève Contrôleur des Eaux et Forêts	2006
9	Stratégie pour la participation de la population dans la gestion du Parc National de Pô dit Kaboré Tambi (PNKT)	BADO Hermann. Elève Préposé des Eaux et Forêts	2006
10	Les effets induits de la culture du coton sur les ressources naturelles dans la zone du parc national de Pô dit Kaboré Tambi (provinces du Nahouri et Zoundweogo).	THIOMBIANO Alida Nadège	2007

### 2.1.1.3. Les Voyages d'étude

Au cours des dix (10) ans de concession, plusieurs voyages d'étude ont été organisés à l'attention du personnel, des communautés et des partenaires. Lesquels ont fortement contribué à la consolidation des connaissances sur les problématiques de gestion communautaire des ressources naturelles. On notera à cet effet :

- Au niveau des communautés, l'organisation de voyages d'étude des communautés au nord et à l'est Burkina respectivement sur les problématiques de la dégradation des terres et du pastoralisme.
- Au niveau du personnel et des partenaires, l'organisation de voyage d'étude à Madagascar, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Mali, au Ghana (parc national de Mollé) et Bénin (réserve de la Pendjari). Lesquels ont permis de renforcer leurs capacités techniques et conceptuelles sur les questions de conservations et de développement.

### 2.1.1.4. Au niveau des activités de communication (sensibilisation, information, Promotion/plaidoyer)

Les dix (10) de concession ont été marqués d'une part, par plusieurs séances d'information et de sensibilisation à l'aide de conférences publiques, de documents d'animation, émissions radiophoniques et télévisuelles. Les principales thématiques ont porté sur le braconnage, l'élevage et conservation du parc, l'implication des femmes, l'organisation communautaire autour du parc, les produits forestiers non ligneux, la gestion des conflits, le pastoralisme, la gestion de la faune, etc.). Ses séances d'information et de sensibilisation ont été appuyées par l'édition de plusieurs documents didactiques et dont le tableau suivant en fait la synthèse.

N°	TITRE DU DOCUMENT	PERIODES	CONTENU RELATIF AU PNKT	PAGES





1	Bulletin NATURA N°1/93	Oct- Déc 1993	<b>Rubrique :</b> Sites et Paysages du Burkina Faso	8-9
2	Bulletin NATURA N°1/1998	Février- Avril 1998	<b>Rubrique :</b> Faisons connaissance avec	7
3	Bulletin NATURA N°2/2001	Avril- Juin2001	<b>Titre du bulletin :</b> Feux de brousse et conservation de la nature	4, 5, 11, 12, 18, 19, 20
4	Bulletin NATURA N°2/2002	Avril- Juin2002	<b>Titre du bulletin :</b> Coupe du bois dans le Parc National Kaboré Tambi : causes, conséquences et solutions	Pages 8 à 14
5	Bulletin NATURA N°3/2002	Oct- Déc 2002	<b>Titre du bulletin :</b> A la découverte des animaux du parc	6 à 14
6	L'ouvrage « <i>les principes mis en pratique : observation du personnel des projets de conservation en Afrique</i> »	2001	Participation des communautés locales à la conservation du parc national Kaboré Tambi, Burkina Faso, <a href="http://www.worldwildlife.org/bsp/programs/africa/monitoring.html">http://www.worldwildlife.org/bsp/programs/africa/monitoring.html</a> publication n°72 (anglais) et 73 (français)	92, 93
7	Les actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire (FAO, 99) ;	1999	Exemple de collaboration entre institution gouvernementale et non gouvernementale dans la mise en œuvre d'activités de foresterie communautaire : cas de l'intervention de NATURAMA dans le Parc National Kaboré Tambi au Burkina Faso, <a href="http://www.fao.org/DOCREP/006/X7760B/X7760B00.HTM">http://www.fao.org/DOCREP/006/X7760B/X7760B00.HTM</a>	317 à 326
8	Le guide de découverte du parc ;	2003	Présentation du parc : potentialités, possibilités de valorisation etc.	-
9	Contes et légendes sur la nature	2002	Recueil de contes et légendes sur la nature proposés par les élèves des écoles riveraines du parc et édités après une sélection des meilleurs	-
10	Contes et légendes sur la nature (Tome 2)	2006	Recueil de contes et légendes sur la nature proposés par les élèves des écoles riveraines du parc et édités après une sélection des meilleurs	-
11	Important Birds Area in Africa and associated islands;	2001	Présentation du parc : statut, potentialités etc.	122-123
12	Utilité et l'usage des produits forestiers non ligneux dans la zone du PNKT	2004	Affiche décrivant quelques produits forestiers non ligneux et leurs utilisations	-
13	Dépliant sur le Parc	2004	Présentation du parc, et du projet PAGEN	-
14	Dépliant sur le projet NATURAMA/NC-IUCN de Réduction de la pauvreté par le renforcement des capacités dans 10 villages riverains du Parc	2006	Présentation du projet et de sa zone d'intervention au niveau du parc	-



	National Kaboré Tambi (PNKT)			
15	Production d'une cassette audio	2006	Six (6) titres en langues locales (mooré, bissa et peulh)	-
16	Production et diffusion émissions radios et télé	2000-2007	Thématiques diverses	-



### 2.1.2. Gestion de l'écosystème

Au cours des dix ans de concession du parc, plusieurs activités relatives à la gestion de l'entité parc ont entreprises en collaboration avec les communautés et services forestiers. Lesquelles ont fortement contribué à une meilleure connaissance sur l'évolution des tendances, l'amélioration de l'habitat et à sécurisation des limites. Il s'agit :

Du suivi écologique : il a été marqué par des inventaires périodiques de faune, les inventaires périodiques des oiseaux. Au total quatre (4) inventaires pédestres (2004, 2005, 2006 et 2007) de la grande faune diurne du parc, deux (2) inventaires aériens des grands mammifères (MIKE, 2003 et PAGEN 2005), un survol aérien de suivi écologique et de dissuasion et la réalisation d'inventaires ornithologiques annuels. Ces activités de suivi écologique ont permis de suivre l'évolution de la faune au niveau parc en terme IKA et distribution, etc. ;

L'amélioration de l'habitat : à travers l'application des feux précoces annuellement,

La sécurisation des limites du parc par l'ouverture et les entretiens annuels de 249 km de piste, l'implantation de 251 bornes de délimitation du PNKT, la confection et implantation de 70 panneaux de signalisation ;

L'amélioration de l'accessibilité par l'ouverture et les entretiens annuels de 242,5 km de pistes;



Exemple de borne fixé au niveau de la piste périmétrale du parc



Remise officielle des vélos aux surveillants villageois par le Secrétaire Général du MECV lors du lancement officiel de la campagne de reforestation dans la région du Centre Sud, Juillet 2005

La surveillance du parc à travers la mise en place d'équipes de surveillants villageois (formation et l'équipement en vélos et matériels de terrain) en appui aux brigades forestières d'une part et l'appui en logistique (deux (2) motos YB100 et 8 vélos) à l'Unité de Protection et de Conservation (UPC) de Nobéré. Au total 3162 HJ de sorties de surveillants villageois avec les forestiers ont été réalisées.





L'amélioration de l'hydraulique faunique par la réalisation de retenue d'eau (Kiré) dans le Parc ;



*Vue de la retenue d'eau de Kiré*

### ***2.1.3. La lutte contre la pauvreté***

En plus des investissements dans le parc, et des activités de renforcement des capacités, les dix ans de concession ont été marqués par plusieurs initiatives de réduction de la pauvreté des communautés riveraines. Dans ce sens, les interventions ont porté sur :

#### ***2.1.3.1. Les mesures d'atténuation de la pression pastorale***

L'appui à l'atténuation de la pression pastorale sur le parc a été matérialisé par la réalisation de vingt trois (23) fenils à fourrage, deux parcs de vaccination, deux (2) forages pastoraux au profit des agro pasteurs riveraines du parc;



*Forage pastoral*



*Model de fenil réalisé*

### 2.1.3.2. Les mesures d'atténuation de la dégradation des terres agricoles

Elles ont été matérialisées par :



*Model de fosse fumière*

L'appui à la réalisation de deux cent fosses fumières pour améliorer la productivité agricole des producteurs riverains du parc ;

La réalisation de quatre vingt douze (92) hectares de sites anti érosifs pour atténuer la faible productivité des terres agricoles ;

La réalisation d'opérations de reboisements dans les villages riverains. La moyenne des appui en plants aux communautés riveraines a été de l'ordre de 5 000 Plants par an a été maintenue pendant les dix ans de concession.



*Cérémonie de remise des plants aux ménages dans le village de Téwaka (Zoudwéogo) par NATURAMA dans le cadre des activités de renforcement du couvert végétal*



### 2.1.3.3. Les mesures de génération de revenus

Les mesures d'amélioration des revenus ont été caractérisées par des appuis multiformes à savoir :



*Apicultrices du village de Nadonon (Ziro)*

La réalisation d'investissements (équipements) au profit de 190 Apiculteurs d'un montant de l'ordre de 35 395 180 F CFA (confère annexe 5) sans compter les formations et le suivi;

L'appui en matériels (bassines, seaux, marmites) et fonds de roulement (10 000 à 20 000F/Femmes) à 245 femmes productrices de soubala d'un montant de l'ordre de 16 180 500F CFA;

L'appui à la mise en œuvre de douze (12) microprojets (apiculture, la production de beurre de karité et de savon, appui en équipements de matériel de fauche de fourrage) de l'ordre de 20 000 000 F CFA;

L'appui aux communautés riveraines à la mise en place de 80 groupes d'intérêts sur les produits forestiers regroupant 838 personnes et l'élaboration de 80 plans d'entreprise des produits forestiers non ligneux sur sept (7) produits forestiers d'un montant d'environ 114 944 925 F CFA. La stratégie d'appui de ces entreprises est en cours de préparation ;



*Production du beurre (étape du barattage de la patte)*



L'utilisation de l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) a permis d'utiliser la main d'œuvre locale dans la quasi-totalité des activités (inventaire, ouverture et entretien des piste, construction de la retenue d'eau, etc.). Cette approche a été une opportunité de génération de revenus au profit des populations riveraines. A titre d'exemple, le montant investi dans la prise en charge des surveillants villageois dans le cadre de surveillance du parc en appui aux services forestiers s'est élevé à la somme de 5 710 000 F CFA.

*Approche HIMO pendant la construction de la retenue d'eau de Kiré*

#### **2.1.4. Gestion du partenariat**

Au cours des dix ans de concession du parc, l'un des résultats les plus importants a été sans conteste la gestion du partenariat. En effet, au cours de cette période de concession, plusieurs formes de partenariat ont été développées à plusieurs niveaux.

**Au niveau national :** plusieurs partenariats ont été développés et consolidés avec le temps avec plusieurs institutions de l'Etat notamment l'Université de Ouagadougou et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts à travers la réception d'élèves et études dans le cadre de leurs travaux de terrain. Le point fort de ce partenariat a été l'implication de NATURAMA dans le processus de planification et de mise en œuvre du projet PAGEN.

Le partenariat avec les structures gouvernementales déconcentrées à travers la participation à l'organisation et à l'animation des différents cadres de concertation (CCTP, CPAT) et autres événements dans les quatre provinces riveraines du parc;



L'organisation pratique au niveau de sa base de Nobéré des journées nationales de l'environnement et de lutte contre la désertification en 2006.

*Plantation symbolique d'arbre par le Ministre de l'environnement et du cadre de vie (en blanc, daba à la main), à l'occasion de célébration des journées de l'environnement et de lutte contre la désertification en juin 2006 au niveau de la base de NATURAMA à Nobéré*

**Au niveau international :** plusieurs partenariats ont été développés dans le sens du renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées de NATURAMA d'une part et d'autre part au niveau de la mobilisation des ressources financières et dans le sens de la promotion du parc au niveau international. Ce partenariat à l'échelle internationale a permis de consolider le rythme et les volumes de financements pour la gestion du parc.

#### 2.1.4.1. Les partenariats mobilisés

Le tableau suivant présente la synthèse des partenariats développés tant au niveau national qu'international en faveur du parc durant la période de concession.

PARTENAIRES	ACTIONS APPUYEES	PERIODES	MONTANT	%
Etat Burkinabé-FEM/Banque Mondiale	Renforcement des capacités, aménagement du parc, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2003-2007	602 298 800	57,54
CILSS/REM/LCD	Appui à l'intensification agricole, pastorale, reboisement, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2007	64 035 000	6,12
ACDI (PRSCS)	Développement institutionnel des organisations relais (Wéog La Viim et Ga Mo Wigna)	2001-2002	60 000 000	5,73
ACDI (PACS)	Information, sensibilisation et formation sur l'environnement	2001-2002	45 000 000	4,30
NC-IUCN	Appui à l'intensification agricole, pastorale, reboisement, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2005-2006	41 181 000	3,93





WWF/USA (projet BSP 1, 2 et projet BIOME)	Activités d'information et de sensibilisation des populations riveraines, Renforcement des capacités conceptuelles et techniques de NATURAMA. ;	1993-1996	38 102 168	3,64
TREE AID 3	Renforcement des capacités, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2005-2008	36 375 831	3,48
Fonds propres de NATURAMA	Taxes de gestion (6023500 F CFA) et autres réalisations (administration et gestion de la concession (20000000 F CFA)	1997-2007	26 023 500	2,49
BirdLife International	Suivi des oiseaux	1997-2002	25 000 000	2,39
TREE AID 2	Renforcement des capacités, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2005-2007	23 618 100	2,26
Parco Orsiera Rocciafredda (Italie)	Appui aux activités de valorisation des PFNL	2006-2007	16685000	1,59
PPLS	Information/sensibilisation sur les IST/SIDA	2000	15 000 000	1,43
FCCD	Reboisement dans 5 villages du Zoundwéogo	2000-2002	15 000 000	1,43
EAWAG	Expérimentation de la désinfection de l'eau par irradiation solaire	1999	10 000 000	0,96
Trickle Up/Program	Appui aux activités génératrices de revenus	2000-2003	9 500 000	0,91
Fondation Jean Paul II pour le Sahel	Reboisement dans 10 écoles riveraines	1996	8 000 000	0,76
Swedbio/BirdLife International (composante PNKT)	Appui à l'intensification agricole, pastorale, reboisement, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2006-2007	5 328 000	0,51
TREE AID 1	Etude base pour l'élaboration d'un projet (TREE AID2)	2003	3 000 000	0,29
RNSCC	Renforcement des capacités, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2007	2 620 000	0,25
<b>TOTAL</b>			<b>1 046 767 399</b>	<b>100,00</b>



#### 2.1.4.2. La répartition des financements mobilisés par composante

Les ressources ainsi mobilisées ont contribué à consolider les intervention dans huit (8) domaines d'activités que sont :

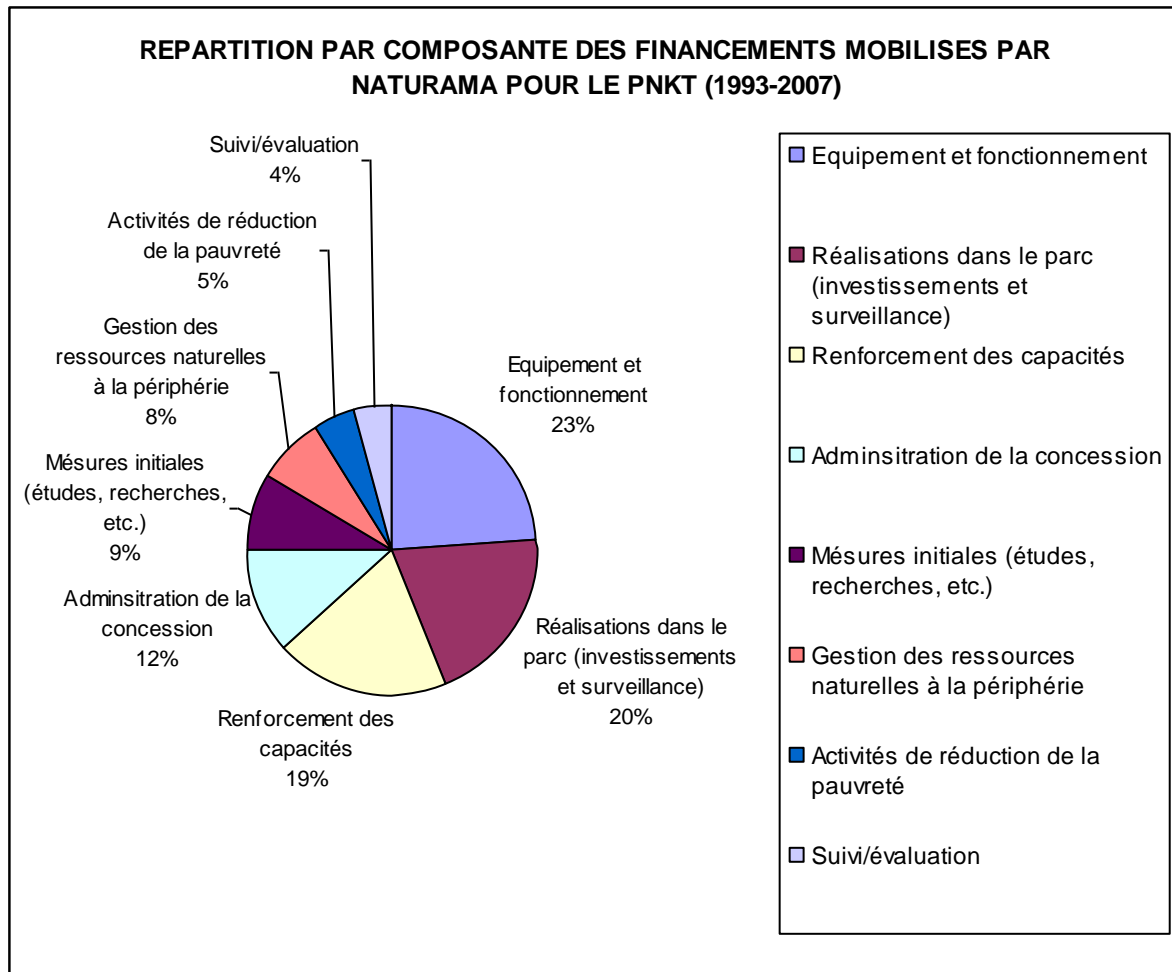
1. l'équipement et le fonctionnement ;
2. les réalisations dans le parc (investissements et surveillance) ;
3. le renforcement des capacités ;
4. l'administration de la concession ;
5. la mise en œuvre des mesures initiales (études, recherches, etc.) ;
6. la gestion des ressources naturelles à la périphérie ;
7. les activités de réduction de la pauvreté ;
8. le suivi/évaluation ;

<b>Rubriques</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Equipement et fonctionnement	252 228 735	24,10
Réalisations dans le parc (investissements et surveillance)	206 023 500	19,68
Renforcement des capacités	203 081 139	19,40
Administration de la concession	124 466 292	11,89
Mesures initiales (études, recherches, etc.)	89 968 818	8,59
Gestion des ressources naturelles à la périphérie	78 642 638	7,51
Activités de réduction de la pauvreté	48 942 000	4,68
Suivi/évaluation	43 414 277	4,15
<b>Total</b>	<b>1 046 767 399</b>	<b>100,00</b>





Le graphique suivant présente le pourcentage des investissements par rubrique.



## 2.2. Les résultats contractuels

Après dix (10) d'exercice de gestion d'un parc national en qualité de concessionnaire, NATURAMA a pris les initiatives nécessaires pour honorer ces obligations contenues dans le cahier des charges. On notera que:

Par rapport à article 5 du cahier de charges qui précise que « *NATURAMA est chargée d'élaborer, en concertation avec le Ministère chargé de la faune, un plan de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi dans un délai de trois (03) mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par NATURAMA* ». On note que NATURAMA a pu élaborer un premier plan qui a été actualisé et adopté par le Forum en 2005 et la décision d'adoption Décision N°2006-0108/MECV/RGCS/DRECV-CS signée par le DRECV/CS.



Par rapport à article 6 du cahier de charges qui précisait qu' « *Un protocole d'accord de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi sera signé entre NATURAMA et l'Etat au vue du plan de gestion* », NATURAMA, avec l'appui de la Direction de la Faune et des Chasses a pu faire une proposition de protocole en 2000.

Cette proposition a été transmise à Direction de la Faune et des Chasse avec une requête de signature (Cf. annexe 1). Cette proposition n'a pas pu faire l'objet de signature jusqu'à la fin de la concession.

Par rapport à l'article 8 du cahier de charges qui précisait que « *NATURAMA doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales*. A cet effet, elle est tenue de :

**8.1. « accorder une préférence, pour tous les travaux d'aménagement et d'entretien, à l'emploi du système à haute intensité de main d'œuvre ».** Au cours des dix ans, NATURAMA a rémunéré les populations riveraines ayant participé aux activités d'aménagement à savoir :

- NATURAMA a utilisé l'approche HIMO dans plusieurs activités d'aménagement (l'ouverture et l'entretien des pistes, confection et placement des bornes, fixation des panneaux, etc.) et un montant de l'ordre de 55 000 000 F CFA a ainsi été décaissé au profit des populations qui y ont participé ;
- La réalisation d'inventaires périodiques (faune, oiseaux) où les populations riveraines ont participé et ont été rémunérées;
- La réalisation d'ouvrages comme la construction des bases vie, la réalisation de retenue d'eau, les fenils, les parcs de vaccination, les forages, etc., NATURAMA a adopté le principe d'utilisation de prestataires locaux où l'exigence d'utilisation de la main d'œuvre locale par les différents prestataires non riverains;

**8.2. « accorder une priorité d'embauche aux populations riveraines pour tous les postes correspondant à leur qualification technique ».** Au cours de cette période de concession, NATURAMA a recruté dans le cadre de ces activités dans la zone du parc, de façon temporaire ou permanente des agents issus des villages/villes riverains. Au total dix huit (18) agents ont été recrutés durant la période de la concession. La masse salariale de ce personnel issu des villages riverains est estimée à 130 513 344 FCFA (confère détails en annexe 2).

**8.3. « mettre en place un système de formation appropriée, susceptible d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des populations riveraines ».** NATURAMA, au cours des dix (10) ans de concession a conçu ou participé à la conception et à l'édition de plusieurs documents à usage d'information, de formation et de plaidoyer sur le parc. A cela s'ajoute

- L'appui à la création et au renforcement institutionnel de deux associations au Zoundwéogo (Wéog La Viim) et au Nahouri (Ga Mo Wigna) qui à elles seules ont pu mobiliser 246 145 000 F CFA pour la contribution à l'atténuation des pressions pastorales sur le parc à travers des actions multiformes;



- L'appui à la mise en place du Forum du Parc et à la tenue de ses sessions annuelles ;



*Présidium de la 5<sup>ème</sup> session du forum du PNKT avec les quatre hauts commissaires des provinces riveraines du parc*

- L'appui à la mise en place des Comités Provinciaux d'Appui à Gestion du Parc dans les 4 provinces qui participent, à travers les surveillants villageois à la surveillance aux côtés des services forestiers des 4 provinces respectives ;



*Séance pratique d'application de la Régénération Naturelle Assistée lors d'une session de formation à Guiaro (Nahouri) sur le reboisement et la Régénération Naturelle Assistée*

- La réalisation, avec l'appui technique des services techniques de l'environnement, de l'agriculture et des ressources animales, de plusieurs activités de renforcement des capacités techniques d'adaptation aux postes (vie associative) et aux activités (réalisation de fosses fumières, reboisement, apiculture, gestion de la faune, production du beurre, etc.) ;

**8.4. Soutenir l'élevage des espèces de « gibier » par les populations rurales,** des initiatives ont été entreprises à travers l'appui à l'aulacodiculture (cas de Tamsé).

Par rapport à l'article 12 qui stipule que « *Le personnel de surveillance et/ou de guidage des touristes est recruté et géré par les services forestiers à la charge de NATURAMA.* », 70 surveillants villageois ont été formés et équipés en vélos et petits matériels de terrain. Leurs prises



en charge ont été assurées par NATURAMA dans le cadre de la surveillance du parc avec les services forestiers.

A ces dispositions contractuel, il faut ajouter le paiement des taxes de concession qui étaient de 5 FCFA/ha/an. A ce niveau, NATURAMA a assuré le paiement pendant les dix (10) toutes les taxes annuelles de gestion qui s'élevaient à 2 136 000 F CFA pour les 5 premières années (85 440 H) et à 3 887 500 F CFA pour la période 2003-2007 soit un total de 6 023 500 F CFA.

Le tableau suivant fait la synthèse des résultats stratégiques obtenus.

ARTICLES DU CAHIER DE CHARGE	CONTENU DE L'ARTICLE	NIVEAU DE RESPECT DE L'OBLIGATION	OBSERVATIONS
<b>Article 5</b>	NATURAMA est chargée d'élaborer, en concertation avec le Ministère chargé de la faune, un plan de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi dans un délai de trois (03) mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par NATURAMA.	Obligation respectée	Décision d'adoption N°2006-0108/MECV/RGCS/DREC V-CS signée par le DRECV/CS
<b>Article 6</b>	Un protocole d'accord de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi sera signé entre NATURAMA et l'Etat au vue du plan de gestion.	Obligation respectée	Le protocole d'accord de gestion a été transmis par lettre n°00/111 du 26 Juillet 2000 au Directeur de la Faune et des Chasses avec pour objet « <i>transmission de protocole d'accord sur le PNKT et requête de signature</i> ». mais n'a pas pu être signé
<b>Article 7</b>	L'introduction et/ou la réintroduction d'espèces animales et végétales à la demande de NATURAMA est subordonnée à une étude de faisabilité. Cette étude est soumise à l'appréciation du Ministère chargé de la faune.	Obligation non applicable à la date	Le besoin n'ayant pas été ressenti
<b>Article 8</b>	NATURAMA doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. A cet effet, elle est tenue de :		
	<b>8.1.</b> accorder une préférence, pour tous les travaux d'aménagement et d'entretien, à l'emploi du système à haute intensité de main d'œuvre ;	Obligation respectée	Néant
	<b>8.2.</b> accorder une priorité d'embauche aux populations riveraines pour tous les postes correspondant à leur qualification technique ;	Obligation respectée	18 agents recrutés et 130 513 344 FCFA injectés au titre des rémunérations
	<b>8.3.</b> mettre en place un système de formation appropriée, susceptible d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des populations riveraines;	Obligation respectée	Plusieurs activités de renforcement des capacités (techniques, organisationnelles) réalisées



	<b>8.4.</b> soutenir l'élevage des espèces "gibiers" par les populations rurales.	Obligation respectée	Néant
<b>Article 9</b>	NATURAMA est tenue de mettre en place un Fonds d'Intérêt Collectif (FIC), destiné au développement économique des terroirs.  Le montant annuel du fonds sera déterminé par le protocole de gestion.  Les services forestiers, NATURAMA et les populations déterminent le mode de gestion et les domaines d'intervention du "FIC".	Obligation non applicable à la date	L'exploitation du parc n'ayant pas été entamée
<b>Article 10</b>	NATURAMA devra instituer une comptabilité financière fiable et mettre à la disposition du Ministère chargé de la faune toute information relative à l'évaluation, au suivi écologique et aux flux touristiques en vue de la constitution de banques de données sur la gestion des ressources naturelles des zones concédées.	Obligation non applicable à la date	L'exploitation du parc n'ayant pas été entamée
<b>Article 11</b>	Lorsque les compétences humaines sollicitées auprès de l'administration forestière pour la formation ne sont pas disponibles, NATURAMA peut recourir à d'autres structures compétentes en la matière.	Obligation respectée	Néant
<b>Article 12</b>	Le personnel de surveillance et/ou de guidage des touristes est recruté et géré par les services forestiers à la charge de NATURAMA.	Obligation respectée	70 surveillants villageois formés et équipés ont participé aux sorties avec les services forestiers et ont été rémunérés par NATURAMA





### III. LES RESULTATS DE LA GESTION DE LA CONCESSION

Au terme des dix années d'intervention de NATURAMA en qualité de concessionnaire du PNKT, d'autres résultats, au-delà des dispositions du cahier des charges ont été obtenus et se présentent de la façon suivante :

#### 3.1. La prise en compte du parc dans les programmes de conservation

Les initiatives de NATURAMA avant et pendant la concession ont été, au regard des résultats obtenus, un déclencheur en terme de prise en compte du parc dans les grands projets et programme de conservation des aires protégées au Burkina. Cela a été manifesté par la prise en compte du parc comme composante à part entière dans le projet PAGEN ;

#### 3.2. L'obtention du statut de ZICO pour le parc

NATURAMA en tant que concessionnaire du parc a pu, à travers les résultats des inventaires périodiques d'oiseaux, inscrire le parc comme une Zone d'Importance pour les Conservation des Oiseaux (ZICO) au niveau du réseau mondial BirdLife International. Ce qui une opportunité de promotion du parc, et de mobilisation des ressources additionnelles pour les activités de conservation.

#### 3.3. La diversification des partenariats

La période de concession a été une opportunité de mobilisation des ressources financières. Le tableau suivant présente la moyenne annuelle de mobilisation des ressources avant et pendant la concession.

ANNEE	DUREE (ANNEES)	MONTANT (F CFA)	MOYENNE ANNUELLE DE FINANCEMENT (F CFA)
1993-1996	4 ans	46 102 168	11 525 542
1997-2003	5 ans	192 511 750	38502350
2003-2007	5 ans (avec le PAGEN)	808 153 481	161 630 696
2003-2007	5 ans (sans le PAGEN)	205 854 681	41170936

Le tableau montre que la moyenne de mobilisation des ressources financières a été triplée après l'obtention de la décision de concession par NATURAMA. Cette moyenne est passée de 11 525 542 F CFA à 38 502 350 F CFA. Ce qui signifie que le statut de concessionnaire a été facteur important en terme de crédibilité de NATURAMA auprès des partenaires techniques et financiers.

#### 3.4. L'instauration d'un forum du parc

L'institutionnalisation d'un forum du parc a été un des grands résultats en terme de partage d'informations sur la gestion du parc, de renforcement des capacités des acteurs au niveau locale et d'appui conseil à la mise en œuvre des programmes de travail. Cette expérience unique en son genre mérite d'être capitalisée et valorisée dans le cadre d'autres initiatives de gestion communautaire des aires protégées.



## IV. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées au cours de la phase de concession se résument aux points suivants :

### 4.1. Le système de concession

La décision de concession d'une partie du Parc (85 440 H) en 1997 a eu comme conséquence la concentration des efforts de NATURAMA sur cette partie concédée au détriment de la partie non concédée.

En effet, la décision de concession N°2001-1049/MEE/SG/DGEF/DFC (Cf. annexe 3) portant agrément de NATURAMA en qualité de concessionnaire du parc national de Po dit Parc National Kaboré Tambi (dans son intégralité) précise à son article 3 que « **la durée de la concession est de dix (10) ans à compter du 16 Septembre 1997....** ». Cette disposition à amener NATURAMA à déployer d'énormes efforts supplémentaires pour amener les communautés périphériques de la partie non concédée (Ziro, Bazega) aux mêmes niveaux d'adhésion (capacités techniques, organisationnelles, activités génératrices de revenus, etc.) que celles de la partie concédée (Zoundwéogo et Nahouri).

### 4.2. La question de la surveillance

Le principe de souveraineté de l'Etat sur la question de la surveillance du parc a connu des difficultés. Ce qui a influencé les résultats de NATURAMA par rapport au renversement des tendances de dégradation de l'écosystème. En effet, c'est seulement avec le démarrage du projet PAGEN que des tentatives d'appui à la surveillance ont été initiées et qui ont connu d'énormes difficultés de fonctionnement.

### 4.3. Les difficultés de gestion de l'espace

Les problèmes de l'occupation de l'espace (appropriation foncière, élevage extensif) ont fortement influencé les activités aussi bien à l'intérieur du parc qu'au niveau de la périphérie. Ce qui justifie la persistance de certaines activités illégales dans le parc (feux incontrôlés, pâturage dans le parc, braconnage, etc.).

### 4.4. La configuration du parc et le nombre élevé de villages riverains

La capacité de réponse de NATURAMA aux sollicitations diverses des 70 villages riverains a été en deçà malgré les efforts déployés au niveau de la mobilisation des ressources au profit de la périphérie. A cela s'ajoute les difficultés de déploiement du personnel de sorte à pouvoir couvrir l'intégralité du parc. Enfin, les difficultés de coordination au niveau de la gestion du partenariat au regard de la situation géographique du parc à l'échelle de deux régions administratives et sur quatre provinces.



## V. LES PERSPECTIVES DE NATURAMA DANS LA ZONE DU PNKT

Le statut de concessionnaire de NATURAMA est arrivé son terme depuis le 31 Décembre 2007. Malgré cette situation de fin de concession, l'intervention de NATURAMA devra se poursuivre dans la zone. Cela, à cause du fait que la gestion d'une aire protégée comme le PNKT est un processus qui est exigeant en temps et en ressources.

Dans ce sens, NATURAMA a, à son actif, un certain nombre d'engagements avec des partenaires dans la zone du parc pour les années à venir. Ces obligations sont entre autres :

- La mise en œuvre du projet de gouvernance locale des ressources naturelles dans deux communes riveraines du PNKT (Pô et Nobéré) pour quatre ans ;
- La mise en œuvre du projet de gestion des ressources naturelles pour accompagner les micros entreprises forestières villageoises sur les produits forestiers non ligneux ;
- La poursuite de l'appui aux micros entreprises de produits forestiers non ligneux avec l'ONG TREE AID pour accéder aux financements nécessaires;
- La mise en œuvre du projet de l'Union Européenne sur le suivi écologique et dont le PNKT fait partie des sites concernés pour 4 ans avec BirdLife International;
- La poursuite du projet IREM-LCD jusqu'en fin 2008, avec possibilité de consolidation des résultats par une nouvelle planification avec le CILSS ;

C'est sur la base de ces différents résultats obtenus et des perspectives de NATURAMA dans la zone du PNKT que la cinquième session du forum du parc, tenue à Manga le 14 Décembre 2007, a recommandé le renouvellement de la concession du parc à NATURAMA. (Cf. recommandation du forum 2007 en annexe 4).



## CONCLUSION

Après dix (10) ans d'intervention en qualité de concessionnaire du parc national de Pô dit Kaboré Tambi, NATURAMA aurait démontré aux acteurs nationaux et internationaux que la gestion d'un Parc National par une organisation de la société civile est possible. Malgré les exigences de communication et de partenariat avec les différents acteurs, de mobilisation continue de ressources que cela requiert.

Au cours des dix (10) de concession :

- ***des acquis ont été obtenus*** en terme d'investissements dans le parc, d'amélioration des capacités techniques et organisationnelles des communautés riveraines et des partenaires, d'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines, d'amélioration en quantité et en qualité du partenariat, etc.,
- ***des difficultés ont été relevées*** au niveau de la surveillance, de la faible capacité de réponse de NATURAMA au sollicitations diverses des communautés riveraines, etc.,
- ***des perspectives ont été dégagées*** en terme d'initiatives en cours de NATURAMA dans la zone.

Au terme des dix années d'intervention de NATURAMA en qualité de concessionnaire du PNKT, un certain nombre d'enseignements ont tirés et se résument de la façon suivante :

- La gestion d'un écosystème comme le PNKT par une ONG exige une présence ininterrompue sur le terrain pour maintenir la mobilisation des partenaires autour des problématiques de conservation. Cela a été déterminant au cours des dix ans de concession et justifie la capacité de mobilisation interrompue des ressources financières et des communautés riveraines au cours de cette période;
- La réhabilitation d'un écosystème comme le PNKT exige un minimum de suivi périodique et d'investissement continue (réalisation et d'entretien des ouvrages). Ce qui est très important en terme de préservation des acquis tant au niveau de l'écosystème que de la périphérie ;
- La gestion participative d'un écosystème comme le PNKT exige une collaboration à plusieurs échelles et avec différents acteurs. Ce qui exige une disponibilité et une capacité de réaction aux sollicitations diverses des partenaires. Cela a été très déterminant pour NATURAMA pendant les dix années de concession où il fallait conjuguer gestion du partenariat et réhabilitation du PNKT;
- L'approche gestion tripartite (Etat-Concessionnaire-populations riveraines) d'une aire protégée comme le PNKT exige que chaque partie assume clairement et efficacement ses obligations. Cela a été très déterminant au cours des dix ans de NATURAMA en qualité de concessionnaire car le non respect des engagements d'une partie influence directement ceux des autres parties. La question de la surveillance a été un grand enseignement au cours de cette période de concession du PNKT à la Fondation NATURAMA ;





- Enfin la gestion d'une aire protégée comme le PNKT exige la définition de mécanismes de financement à long terme de sorte à minimiser les risques dus aux ruptures de financement extérieurs. En effet tous les financements mobilisés au cours de son intervention ont été des subventions ou sur fonds propres. Cela malgré les possibilités de valorisation qui ont été identifiées par les différentes études.

De toute évidence, il ressort la nécessité du maintien de l'intégralité du parc dans ses limites de création d'une part et d'autre part le besoin de renforcer la surveillance et l'entretien des investissements qui ont été réalisés.

Cela est d'autant plus important que les expériences vécues par NATURAMA au cours de cette concession en deux phases et les difficultés rencontrées par rapport à la surveillance du parc ont été des facteurs limitants dans son intervention.

Enfin, partant du constat que les efforts de NATURAMA sont à mettre à l'actif du partenariat avec différents acteurs, l'attitude de la Fondation NATURAMA est de réitérer ses vives reconnaissances à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre, au cours des dix (10) ans de la concession à l'atteinte des résultats.

Au nom d'une gestion durable des ressources naturelles du PNKT en faveur de l'environnement mondial et du développement local, merci à tous et puissent d'autres opportunités nous permettre à tous de relever le défis de la conservation et de la valorisation du Parc National Kaboré Tambi.



# ANNEXES



**Annexe 1:** Lettre n°00/111 du 26 Juillet 2000 adressée au Directeur de la Faune et des Chasses avec pour objet « *transmission de protocole d'accord sur le PNKT et requête de signature* ».

00/111

26 JUIL. 2000

**A l'attention de : Monsieur le Directeur  
de la Faune et des Chasses  
Ouagadougou**

**Objet : Transmission du protocole d'accord sur le PNKT  
Et requête de signature**

**Monsieur le Directeur,**

Nous voudrions tout d'abord vous réitérer nos vives félicitations pour votre nomination à la tête de la Direction de la Faune et des Chasses. Par la présente nous voudrions particulièrement, requérir de votre haute bienveillance, de bien vouloir considérer le protocole d'accord pour la gestion du Parc National Kaboré Tambi que nous avons travaillé avec l'appui des techniciens de votre département. Par la suite nous vous prions de bien vouloir transmettre le protocole au Directeur Général des Eaux et Forêts pour requérir sa signature et valider ainsi, le document.

La signature de ce protocole va sceller la longue collaboration existante entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau et la Fondation NATURAMA autour de la gestion du Parc Kaboré Tambi et ce dans le cadre de la concession attribuée à la Fondation au terme du Décret N°96 :060/PRE/PM/MEE/MTT. En tant que partie à ce protocole d'accord, il est entendu que nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Tout en souhaitant une suite diligente et favorable à cette requête, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

**Madame TINGUERY Nathalie**  
**Directrice Exécutive**



**Annexe 2 :** Le tableau suivant fait la synthèse des montants mobilisés au titre de la rémunération du personnel issus des villages riverains du la période de concession du parc à NATURAMA.

Postes	Nbr	C.U	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Animateurs locaux	2	60000	1440000	1440000	1440000	1440000	1440000	0	0	0	0	0	0	7200000
Animateurs	8	149275		0	0	0	0	0	14330400	14330400	14330400	14330400	14330400	71652000
Animateur central	1	260 037							3120444	3120444	3120444	3120444	3120444	15602220
Gardiens	2	77791	0	0	0	0	0	0	1866984	1866984	1866984	1866984	1866984	9334920
Facilitateurs	3	80000	0	0	0	0	0	0	0	0	2880000	2880000	2880000	8640000
Comptable	1	280 337							3364044	3230040	3230040	3230040	3230040	16284204
Secrétaire	1	75000							900000	900000	0	0	0	1800000
<b>TOTAL</b>		<b>900000</b>	<b>1440000</b>	<b>1440000</b>	<b>1440000</b>	<b>1440000</b>	<b>1440000</b>	<b>0</b>	<b>23581872</b>	<b>23447868</b>	<b>25427868</b>	<b>25427868</b>	<b>25427868</b>	<b>130513344</b>





### **Annexe 3 : Décision de concession du Parc National de Po dit Parc National Kaboré Tambi**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
L'EAU

CABINET DU MINISTRE

Décision N°2001-1049  
MEE/SG/DGEF/DFC portant agrément de  
la fondation des Amis de La Nature  
"NATURAMA" en qualité de concessionnaire  
du Parc National de Pô dit Parc National  
KABORE Tambi.

#### **LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU**

Vu la Constitution;

Vu le Décret n°2000-/526/PRES du 6 novembre 2000, portant nomination du Premier Ministre;

Vu le Décret n°2000-527/PRES/PM du 12 novembre 2000, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso

Vu le Décret n°2000-143/PRES/PM/MEE du 17avri12000, portant organisation du Ministère de l'environnement et de l'Eau

Vu la Loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant code forestier au Burkina Faso

Vu la Loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso

Vu l'ordonnance n°76/020/PRES/E.T du 2 septembre 1976, portant Constitution du Parc National de Pô ;

Vu le Décret n°96-061 IPRES/MEE/MEF/MICA/MATS/MICA/MTT du 11 mars 1996, portant réglementation de l'exploitation de la faune au Burkina Faso

Vu le Décret n°98-305/PRES/PM/MEE/MEF/MTT du 15 juillet 1998 ; portant réglementation des concessions de gestion de la faune et des activités de concessionnaire et guide;

Vu l'Arrêté n° 96-022/MEE/MICNMEF, portant fixation des taxes, Redevances et titres d'exploitation de la faune au Burkina Faso

Vu le cahier des charges générales du 11 janvier 1996, régissant l'activité, des Concessionnaires des zones à vocation faunique au Burkina Faso.

Vu la demande de la fondation NATURAMA;



## DECIDE

**Article 1er:** La fondation des Amis de la Nature dénommée "NATURAMA" est agréée concessionnaire du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi, d'une superficie de 155 000 ha, situé dans les limites territoriales des Directions Régionales de l'environnement et des Eaux et Forêts (DREEF) du Centre et du Centre Ouest.

**Article 2:** Les limites de cette concession sont celles qui sont définies à l'Article 1er de l'ordonnance n° 76/020/PRES/ET du 2 septembre 1976, portant constitution du Parc National de Pô.

**Article 3:** La durée de gestion de la concession est de dix (10) ans pour compter du 16 septembre 1997 et assortie des évaluations prévues dans le plan de gestion.

**Article 4 :** La Fondation "NATURAMA" prendra les dispositions nécessaires pour la signature de protocole d'accord de gestion avec la Direction Générale des Eaux et Forêts, dans un délai de trente (30) jours à compter de la signature du présent agrément.

**Article 6 :** La fondation s'engage à respecter le cahier des charges générales, le protocole d'accord, le plan de gestion et les dispositions législatives et réglementaires en matière de conservation de la faune au Burkina Faso.

**Article 5:** En cas de conflit affectant l'instance dirigeante de la fondation NATURAMA, l'administration des Eaux et Forêts se réserve le droit de suspendre le présent agrément pour une durée de douze (12) mois.

A l'issue de ce délai, et en l'absence de solution rétablissant les conditions appropriées de gestion de la concession une abrogation de la présente décision doit intervenir.

**Article 7 :** En cas de suspension de l'agrément due au non respect des dispositions de l'article 5, les investissements réalisés à l'intérieur des limites de la concession seront propriété de l'Etat et ceux faits hors du Parc National resteront propriété du concessionnaire.

**Article 8:** La présente décision abroge la décision n°97 025/MEE/SG/DGEF/DFC du 16 septembre 1997.

**Article 9 :** Le Directeur Général des Eaux et Forêts est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 25 juin 2001



**Annexe 4 :** Recommandation de la cinquième session du Forum du PNKT sur le renouvellement de la concession à NATURAMA

**CINQUIEME SESSION DU FORUM DU PNKT**

**Manga, 14 Décembre 2007**

**RECOMMANDATION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DU PARC NATIONAL DE PO DIT KABORE TAMBI A LA FONDATION NATURAMA**

- Considérant la réforme de la faune au Burkina Faso depuis 1996 et ayant instaurer des principes de gestion tripartite (Etat – Populations - Privés) des aires de conservation ;
- Considérant l'expérience positive de NATURAMA dans la gestion de la biodiversité et particulièrement celle du PNKT ;
- Considérant que l'arrêt de la concession peut porter préjudice à la conservation du parc ;
- Considérant la dynamique de protection et de conservation des ressources naturelles imprimée dans les villages riverains du PNKT par NATURAMA ;
- Considérant le respect des cahiers de charges par NATURAMA dans la mise en œuvre de ses activités ;
- Considérant les innombrables acquis dont le Forum du Parc, instance d'orientation des actions de gestion du PNKT;

Nous, participants au Forum du Parc tenu le 14 décembre 2007 à Manga, Province du Zoundwéogo, recommandons le renouvellement de la concession du PNKT à la Fondation NATURAMA.

*Fait à Manga, le 14 décembre 2007*

**LE FORUM**

